



Wallonie

Commune LES BONS VILLERS

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme introduite par **IMMOTEO srl**. Le terrain concerné est situé rue de l'Église 12 à 6210 Rèves et cadastré Division 2 section B n°105 F, 105 H, 115 A.

Le projet consiste en **la transformation de l'immeuble existant en 2 logements** et présente les caractéristiques suivantes : reconstruction de l'immeuble existant au moyen d'un volume principal d'une emprise au sol de $\pm 28,1\text{m}^2$, surmonté par une toiture à deux versants, complété de deux volumes secondaires à gauche et à l'arrière de type R+2, d'un 3^{ème} volume secondaire à l'arrière de type R+1 et d'un 4^{ème} volume secondaire à l'arrière sans étage, tous surmontés de toitures plates ; transformation de l'immeuble voisin (place de Rèves n°2) afin de permettre l'accès au second logement créé ; construction d'un carport à l'avant, permettant le stationnement d'un véhicule et utilisé comme terrasse pour l'étage.

Demande soumise à des mesures particulières de publicité en application de l'article D.VIII.13 Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté sur rendez-vous à l'Administration communale – Service Urbanisme – Place de Frasnes 9 à 6210 Frasnes-lez-Gosselies, les jours ouvrables de 8h30 à 11h45.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. Bastien BIRON, joignable au 071/858.110 ou urbanisme@lesbonsvillers.be, dont le bureau se trouve à l'Administration communale – Service Urbanisme.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 17/09/2026 au 01/10/2026 au collège communal :

- par courrier ordinaire adressé à l'adresse suivante : Place de Frasnes 1 à 6210 Frasnes-lez-Gosselies
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@lesbonsvillers.be